

coordonner les activités de vérification et d'établissement de la confiance entreprises à l'issue des négociations sur la réduction des forces conventionnelles et les mesures de confiance et de sécurité. De plus, la CSCE serait en mesure, éventuellement de jouer un rôle fort utile en matière de prévention des crises et de règlement des conflits. Cela supposerait la création d'un mécanisme au moyen duquel des groupes spéciaux seraient formés en vue de favoriser le dialogue en cas de crise concernant l'un des États participants, et, au besoin, de mener des enquêtes circonstanciées. Ce mécanisme permettrait alors de préconiser une stratégie appropriée - que ce soit une médiation, un arbitrage, voire le maintien de la paix. Si la crise se transformait en conflit, la CSCE pourrait amorcer la médiation. Ces démarches pourraient être appuyées par un Institut permanent pour le règlement pacifique des litiges, qui mettrait ses compétences au service des activités visant à prévenir les crises et à assurer le règlement des conflits.

Au-delà du domaine de la sécurité, la CSCE devrait s'inspirer des autres principes et engagements contenus dans les accords d'Helsinki, par exemple, en premier, de ceux de la Conférence de Copenhague sur la dimension humaine. Les structures fondamentales de la démocratie devraient se traduire par un engagement commun de la part des membres de la CSCE, notamment pour ce qui est du droit à des élections libres et de l'autorité de la loi. Le pluralisme devrait également être légitimé grâce au processus de la CSCE, tout comme les droits des minorités, la liberté de religion et une interdiction visant la propagande haineuse.

Sur le plan économique, il serait aussi possible pour la CSCE d'assumer un rôle primordial à l'avenir, à partir du succès considérable de la récente Conférence économique de Bonn. Il convient de ne pas dédoubler les organisations économiques qui ont déjà leur place, telles que l'OCDE, le FMI et la nouvelle Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Mais on peut, certes, envisager, grâce à la coopération et au dialogue, d'élaborer des principes communs régissant l'activité économique. Je suis persuadé qu'une tribune permanente de la CSCE instituée à cet effet, qui viendrait compléter la tâche de l'OCDE, redéfinie actuellement, mérite un examen des plus attentifs.

L'une des premières questions devant retenir l'attention à l'Est est celle de l'environnement lamentablement négligé et saccagé par les régimes renversés récemment. À cet égard, un ou plusieurs organismes, éventuellement relevant de la CSCE, pourraient être créés afin de dispenser des compétences et de servir de centres d'action et d'informations sur l'état de l'environnement en Europe ainsi que sur les efforts entrepris pour l'assainir.